



Paris, le 3 avril 2012

Sébastien Lapeyre
Directeur du CNIID
21, rue Alexandre Dumas
75011 Paris

Monsieur le directeur,

Tout d'abord je vous remercie de votre interpellation collective sur la question des déchets, élément essentiel de la transition écologique.

Une politique écologiste des déchets vise évidemment une réduction du volume global de déchets par une action renforcée en amont, dès la conception des produits, s'oppose à la logique de « l'obsolescence programmée » ou des gaspillages de matière qui pèsent très lourd sur nos sociétés (matériaux, énergie, dépenses des ménages, déchets...).

Je considère par ailleurs que l'un des enjeux majeurs est la mise en place, dès le système de collecte de filières dédiées afin de faciliter le recyclage mais aussi des valorisations organique et énergétique spécifiques performantes (bio-gaz et CSR). Prévention, ré-emploi, réparation, recyclage, valorisation doivent nous permettre de sortir progressivement de l'incinération et du stockage des OMB.

Les différents éléments de cette stratégie (objectifs, délais, outils etc) seront intégrés à la loi qui concernera aussi les DAE et déchets du BTP. Il me semble en effet qu'une loi globale permettant de fixer des objectifs, de mettre en place les principaux dispositifs et modifications réglementaires est nécessaire puisque nous n'oublions pas que les objectifs ne sont efficaces qu'assortis des mesures ad-hoc. En effet, l'objectif de 50% de recyclage et valorisation organique était déjà dans la circulaire Voynet de 1998...

Nous proposons comme vous de lutter contre l'obsolescence programmée, notamment, en allongeant les durées légales de garantie (7 à 10 ans pour les produits de consommation durable), en encourageant les industriels maintenant la disponibilité des pièces détachées, condition impérative au re-développement du secteur de la réparation.

Pour l'affichage de la durée de vie, notion aléatoire suivant les modes d'utilisation des produits, des tests avec protocole commun réalisés par un organisme public indépendant seront nécessaires. Ils donneront droit ainsi à un Label incontestable.

L'éco-conception est bien entendu au cœur de l'enjeu et doit intégrer la recyclabilité (éviter les

matériaux composites; éviter les collages ou rivetages entre matériaux différents, etc). Eco-conception et recherche de l'utilité sociale devront être intégrées dans les cursus de formation des designers et des ingénieurs. La question de la certification amont est intéressante mais en veillant à ne pas mettre en place un système trop lourd et coûteux pour des petites entreprises innovantes (syndrome purin d'ortie et autres).

Une taxe spécifique qui pourrait être indexée sur le rapport de volume entre l'objet et l'emballage et concerner à 100% les emballages de présentation sans fonction de protection ou de rangement durable peut être étudiée dans le cadre plus large d'une révision de la fiscalité.

Enfin, nous partageons avec vous l'impératif que chaque acteur contribue réellement et à la hauteur de ses responsabilités à la gestion des déchets, y compris leur évitement. La charge pèse hélas encore aujourd'hui essentiellement sur les collectivités et les ménages. Nous proposons que les filières de REP deviennent toutes « opérationnelles » et non seulement contributives financièrement comme aujourd'hui (en révisant leur gouvernance...). Dans ce cadre, elles devront assumer la totalité des frais de collecte et recyclage.

La valorisation matière ou énergétique des déchets fermentescibles est un enjeu central. Sans en méconnaître les difficultés, et en fonction bien sûr des territoires il me paraît absolument nécessaire d'organiser des collectes sélectives et/ou l'accès au compostage individuel ou collectif. Nous devons développer, à partir de ces collectes une phase de méthanisation tout en garantissant un compost final de grande qualité agronomique répondant aux normes bio.

Les élu-e-s écologistes sont très actifs sur les territoires, qu'ils soient en charge de l'environnement, de l'économie sociale et solidaire voire de la culture, pour promouvoir toutes les initiatives et filières pertinentes (réparation, ré-emploi, recyclage, collecte...). Les ressourceries ont par exemple un rôle à jouer, tant du point de vue social qu'environnemental.

Plus globalement, en ce domaine comme dans d'autres, j'ai acquis la conviction qu'une réforme en profondeur et l'atteinte de nos objectifs passera aussi par une forte mobilisation territoriale. Les systèmes de collecte sélective poussée, de consigne, de tarification incitative, de stratégies adaptées aux DAE ou déchets du BTP etc ne seront opérationnels qu'avec une forte dynamique locale complémentaire à la voie légale et fiscale. Nous devons aller vers une véritable « citoyenneté du déchet » cadrée par des plans départementaux opposables et développée localement par des métiers de conseils sur des contrats durables.

Concernant la fiscalité, elle doit évidemment servir l'intérêt général et être pensée comme un outil puissant au service d'une stratégie globale de gestion des déchets. La question d'assujettir les installations déchets à la CCE ou d'instaurer des modulations de la TGAP (bonus malus) ou encore son affectation méritent des discussions approfondies entre acteurs et des analyses d'impact pluralistes. nous sommes pour une pénalisation fiscale de l'incinération ou de l'enfouissement d'OMB et qui soit dégressive en fonction de la qualité des tris en tête de collecte. Nous sommes également pour pénaliser fiscalement la chaleur issue de l'incinération ou de bio-gaz provenant de l'enfouissement en mélange afin que soit favorisé le bio-gaz issu de bio-déchets en collecte séparée et les chaufferies utilisant des CSR

En matière de gouvernance et transparence, il paraît effectivement indispensable de mieux connaître et renforcer le contrôle sur le secteur. Dans certaines régions, l'articulation entre collecte et traitement pose également quelques problèmes quand les objectifs ne sont pas partagés par des syndicats différents.

Un observatoire national peut être utile avec pourquoi pas le développement d'observatoires régionaux mis en réseau, mais la question d'un système de contrôle et régulation est aussi posée.

Concernant les éco-organismes, il est impératif de les réformer, non seulement pour garantir leur indépendance mais aussi de les rendre « opérationnels », avec obligation d'équilibre des budgets. Chaque acteur doit contribuer réellement et à la hauteur de ses responsabilités à la gestion des déchets, y compris leur évitement. La charge pèse hélas encore aujourd'hui essentiellement sur les collectivités et les ménages.

Concernant les modes de gestion et leur gouvernance, je suis évidemment favorable à une gestion publique, encadrée et transparente mais plus largement à tout système permettant aux collectivités de maîtriser chaque étape (collecte, transport, tri, traitement) par d'éventuels contrats séparés et de courte durée. Il faut sortir des contrats de DSP longue durée. car nous avons pu observer dans d'autres secteurs que le caractère public des opérateurs n'est pas une garantie en soi. Le renforcement des contrôles des installations comme plus généralement une véritable « police de l'environnement » sont bien entendu nécessaires. Nous pouvons très rapidement rendre obligatoire l'analyse « en continu » des fumées d'incinérateur et assurer un budget « communication » aux CLIS afin d'assurer la diffusion des informations fournies par les exploitants. Pour une grande part, l'ESS (scop, scic) est souvent capable de concurrencer positivement les entreprises privées

Une commission d'enquête parlementaire n'est pas du ressort de la présidence de la république, mais la cour des comptes peut être mandatée et les parlementaires seront évidemment libres de leurs travaux.

Le mot « unité de valorisation énergétique » induit effectivement une confusion entre incinération et méthodes alternatives comme la méthanisation.

Concernant le suivi sanitaire des populations, c'est une carence générale du système français. Registre des cancers (intégrant des informations professionnelles), enquêtes épidémiologiques sont un enjeu majeur de la politique de santé environnementale que nous prônons : savoir pour pouvoir prévenir !

Il m'apparaît de toute façon indispensable d'associer les acteurs de terrain et les réseaux experts comme votre association dans l'élaboration des politiques publiques, et ce quel que soit le secteur. Concevoir des politiques publiques sans le faire avec les acteurs concernés est de toute façon une garantie d'échec et je crois que le centralisme français explique une grande partie des difficultés de notre pays, en matière de déchets comme pour le reste.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations sincères.

Eva Joly

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a vertical line and a small loop at the bottom.

Nous produisons en France environ 1,5 à 2 kg de déchets par jour et par habitant. Ce niveau doit baisser. La prévention doit être accentuée, le respect des documents prévisionnels assuré (je pense, par exemple, au plan départemental d'élimination des déchets), et surtout nous devons élaborer de nouveaux modes de financement, plus justes et plus efficaces.

Le défi écologique est de taille. Nous ne pourrions le relever que si chacun y prend part. La sensibilisation est la clef de la réussite. A ce titre, l'éducation, dès l'école maternelle, doit proposer des actions de sensibilisation, sur le modèle par exemple des pays nordiques, où les enfants apprennent très tôt l'importance du tri des déchets. Au collège, il doit être envisagé de réserver deux heures par an à la sensibilisation au problème des déchets.

Nous devons également garantir l'information des consommateurs sur les modalités du recyclage des produits. Les Français ayant la chance de disposer d'un jardin devraient composter chez eux. La délivrance d'un permis de construire pourrait être assortie d'une obligation d'installation d'un composteur. Il est également important qu'un espace soit réservé à un composteur collectif dans les logements collectifs.

La responsabilité élargie des producteurs a permis de progresser en matière de recyclage des déchets. La contribution des fabricants, des importateurs et des producteurs s'élève aujourd'hui à 800 millions d'euros. La responsabilité des producteurs peut-être élargie, particulièrement en ce qui concerne l'incinération ou la mise en décharge des produits neufs, qui devrait être interdite.

Tous les ans, certaines entreprises se débarrassent de leurs stocks afin de ne pas payer d'impôts sur les bénéfices. Ce gaspillage est déplorable parce qu'il s'agit de la destruction inutile et coûteuse pour l'environnement des fruits du travail de femmes et d'hommes. Il conviendrait d'inciter ou d'obliger les entreprises à transférer les produits neufs qui ne seront pas vendus à des associations caritatives.

Envoyer des bouteilles en plastique ou du papier en Chine pour qu'ils y soient recyclés est un non sens. Le bénéfice environnemental du recyclage est insignifiant en comparaison de son coût pour l'emploi et l'environnement : il n'est pas normal que les matériaux recyclables parcourent des milliers de kilomètres pour être valorisés. Je

pense que toutes les régions devraient disposer de leurs propres usines de recyclage et de valorisation.

Le traitement des déchets par les décharges et les incinérateurs produit une bonne quantité d'électricité et de gaz. Il est absurde que cette énergie produite par les déchets demeure inexploitée. On pourrait faire en sorte, par exemple, que les bennes à ordures ménagères ne roulent plus qu'avec l'énergie issue du traitement des déchets.

Nous devons inventer de nouveaux modes de financement. Il n'est pas acceptable qu'une partie de la TGAP soit aujourd'hui affectée à des financements dépourvus de liens avec l'environnement. Il faudrait envisager d'inscrire dans la loi de finances le reversement intégral de la TGAP au budget de l'ADEME et s'assurer que ce budget soit exclusivement consacré au soutien financier des collectivités territoriales et aux EPCI en charge de la gestion des déchets.

Il faut réfléchir à l'évolution de la redevance incitative vers une redevance uniforme par habitation ou par local. Cela permettrait par exemple d'éviter les conséquences néfastes qu'elle entraîne pour l'environnement, certains brûlant leurs déchets en fond de jardin, multipliant les bacs individuels, dans le but de réduire leur participation financière à la collecte des déchets. On peut envisager que cette incitation se face non plus au niveau du particulier, mais au niveau de la commune. Le Grenelle 1 a prévu une couverture des dépenses des collectivités territoriales à 80% d'un coût de référence optimisé : il faut non seulement que cette couverture soit effective, le principe pollueur-payeur n'étant que partiellement appliqué aujourd'hui, mais aussi qu'elle le soit sur la base du coût réel de collecte et du tri sélectif.

En matière de traitement des déchets, l'objectif de réduction des emballages à la source doit être consolidé. Il est également impératif d'augmenter les capacités de traitement des déchets et réduire les contenants superflus.

Afin d'optimiser la collecte des déchets, il est urgent de revoir les plans de transport. Les partenaires des collectivités sont organisés sur le modèle des régions. Il serait plus opportun de substituer au plan départemental d'élimination des déchets un plan régional, certaines villes étant plus proches du département voisin et de ses équipements de traitement des déchets.

Surtout, il est important de favoriser la proximité dans le traitement des déchets. On pourrait réfléchir à l'introduction d'un critère de proximité pour l'attribution des marchés publics de traitement des déchets. Une offre plus proche qu'une autre ne doit pas être écartée parce qu'elle est plus chère. On pourrait envisager une décote proportionnelle à l'écart de distance entre deux entreprises, en faveur de l'entreprise plus chère mais moins éloignée.

A Paris, le 6 avril 2012

Vous avez souhaité m'interroger sur la politique à mettre en place concernant la gestion des déchets et me faire part de vos propositions sur le sujet, dont j'ai pris connaissance avec intérêt. Je vous en remercie.

Notre ambition est de passer du « tout jetable » au « tout utile » : faciliter la transition de notre société vers des modes de production et de consommation qui favorisent la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage des déchets et la valorisation des déchets ultimes.

L'Etat doit être un partenaire fiable et pérenne de ces stratégies, basant sa politique sur le respect des normes européennes en vigueur et se donnant les moyens de les dépasser. En parallèle de ces politiques de transition, nous exercerons naturellement une vigilance accrue sur les effets sanitaires que peuvent engendrer les émissions des incinérateurs qui poursuivront leur activité et nous appliquerons le principe de précaution si cela s'avère nécessaire.

Je souhaite ainsi, si je suis élu, mettre en œuvre une politique globale sur la réduction, le traitement et la valorisation des déchets, afin de renforcer et de prolonger les objectifs chiffrés fixés par le Grenelle de l'environnement, en élevant notre niveau d'ambition. L'organisation d'une société du recyclage et du ré-emploi constitue un axe structurant de cette politique. Notre objectif sera de fixer les objectifs de recyclage les plus ambitieux en fonction des meilleures techniques disponibles. Nous soutiendrons la recherche et développement concernant le recyclage de tous les produits.

Des progrès significatifs doivent notamment être accomplis pour valoriser les déchets verts et organiques, pour alimenter les réseaux de chauffage ou les transports publics. Dans cette optique, nous proposerons que l'ADEME organise une dynamique d'innovation sous forme d'appels à projets et de mutualisation de bonnes pratiques, afin de créer une filière innovante de valorisation des déchets organiques. Les collectivités sont déjà largement engagées dans le compostage individuel et collectif, et la collecte municipale des déchets organiques en milieu urbain doit être encouragée.

Au-delà d'un soutien aux nouvelles filières de traitement et de la définition d'un cadre clair pour le tri, cette politique devra organiser la responsabilisation des producteurs et des distributeurs dans le traitement des déchets. Et elle devra prévoir l'instauration progressive d'une obligation de tri sélectif - soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires.

Nous devons également faciliter la création d'emplois et de filières de collecte, le stockage, et la revente à des fins de réutilisation comme matière première. Notre action favorisera l'organisation de pôles de coopération industrielle et les investissements en infrastructures pour permettre l'émergence de l'économie circulaire. Des plans régionalisés de gestion des déchets d'activité économique, permettront d'identifier, à partir d'une comptabilité analytique des déchets, les synergies industrielles à encourager. La prise en charge effective par les industriels et commerçants de leurs déchets banals sera privilégiée, car elle sert autant la préservation de l'environnement que l'ancrage local des activités productives.

Il nous faudra enfin agir sur la durée de vie des produits. Tout en soutenant des modes de consommation responsable, c'est sur cette donnée intrinsèque que nous devons travailler. Plusieurs pistes existent, qui devront être étudiées au regard de leur intérêt environnemental mais également – pour certaines – en prenant garde à leurs éventuelles répercussions sur le pouvoir d'achat :

- le soutien aux filières industrielles de réparation, en relation avec les fabricants, afin de mutualiser et faire baisser les coûts de réparation et faciliter la formation de réparateurs ;
- la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : à l'instar de la contribution textile et du mobilier, l'éco-contribution pourrait être étendue à d'autres produits. Une partie de son produit serait alors reversée aux opérateurs, avec une priorité pour l'économie sociale, pour pérenniser et développer les filières de tri, de recyclage et de revalorisation ;
- le développement de la consigne ;
- la lutte contre l'obsolescence programmée des produits par l'instauration progressive d'une garantie longue de 5 ans, puis de 10 ans pour les biens de consommation durables et la modulation de l'écotaxe selon la durée de vie garantie du produit ;
- l'obligation d'intégration de normes sociales et environnementales dans les critères de réponse aux appels d'offre publics : je propose de réserver une part de ces marchés publics aux entreprises de l'Economie sociale et solidaire ;

- le soutien au développement des compétences et des métiers du recyclage, et la reconnaissance de ces activités.

Une réflexion sur la fiscalité sera menée afin de renforcer effectivement son caractère incitatif. Nous devons étendre le champ d'action des éco-organismes pour consolider l'émergence des filières de revalorisation. Je souhaite que nous prenions exemple sur le recyclage des textiles, filière qui associe un taux minimum d'emplois d'insertion.

La réflexion sur la fiscalité concerne également la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, dont la modulation pourrait inclure les performances effectives de réduction à la source, de tri sélectif et de recyclage, mais également l'effort fait en matière de traitement de proximité.

Les mesures techniques et fiscales qui permettent de concrétiser cette transition vers le « zéro-déchets » seront concertées, dans le cadre de la gouvernance que je veux instaurer, en impliquant plus directement les représentants du Parlement dans ces débats. Les associations spécialisées telles que la votre et les structures représentant les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets seront systématiquement associées, ainsi que les entreprises productrices et les éco-organismes. La gouvernance et le statut juridique de ces organismes gestionnaires des éco-contributions sera revue :

- pour augmenter significativement la part totale du coût du traitement financée par les éco-organismes, étendre le champ des filières concernées et fixer un objectif de collecte sélective et de traitement de 75% des déchets collectés sur le territoire ;
- pour y impliquer les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les représentants des associations de consommateur ;
- pour favoriser leur regroupement dans un organisme de référence ;
- pour travailler à une redevance qui soit à la hauteur des coûts réels engagés ;
- pour les amener à rendre des comptes devant le Parlement.

Enfin, pour simplifier l'action et l'information du consommateur, il me paraît nécessaire d'uniformiser progressivement au plan national les consignes de tri des collectivités, mais également de développer la normalisation de l'éco-étiquetage sur l'ensemble des produits de consommation. Dans la même optique de consommation responsable, l'indication du caractère recyclable des produits devra être effectivement uniformisée et systématisée.



L'information sur le coût d'usage et la « réparabilité » des produits devra être améliorée sur le lieu de vente.

Nous devons aussi renforcer la gouvernance -notamment pour y inclure les associations de protection de l'environnement- et le pouvoir de contrôle de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité sur les campagnes commerciales vantant des mérites environnementaux ou sociaux non avérés, ou encore sur ceux concernant des produits polluants ou impactant la santé.

En espérant avoir répondu à vos interrogations concernant des axes forts et structurants de la politique des déchets que j'entends mener,

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments distingués.

François Hollande

Paris, le 5 avril 2012

Le point de vue de Jacques Cheminade sur les déchets

Je me sens en phase avec certaines de vos revendications. En effet, il existe dans notre société une surconsommation d'objets inutiles, notamment dans le domaine des produits de beauté, de communication, de ménage ou de tourisme, qui est volontairement entretenue. La publicité, d'une part, vise à entretenir l'être humain dans un état d'attraction pour le physique, le sexe et la violence, et les objets sont fabriqués pour une durée de vie relativement brève, pour qu'il y ait rachat plus ou moins contraint. Mon projet combat cette forme de société en portant une autre conception de l'homme, celle de son attachement à une amélioration du milieu de vie collectif et des conditions d'existence pour les générations futures.

Personnellement, je mène une vie sobre, sans doute bien plus sobre que celle de nombreux écologistes « officiels » qui laissent leurs empreintes dans divers lieux de vacances exotiques. Je distingue cependant sobriété et austérité : un certain pétainisme du retour à la terre et aux énergies douces, de type « bourgeois bohème », me paraît l'autre face de la course à la consommation d'illusions et d'images entretenue par l'idéologie du court terme. C'est ici que de grands chantiers, de grands projets et l'impératif extraterrestre d'une exploration spatiale seront le levier pour sortir de la fixation sur les objets, du repli sur soi et de la recherche du bonheur dans un pré carré. La consommation se réorientera alors vers des objets utiles, permettant de réduire le travail physique contraint pour passer à un travail impliquant pensée et réflexion : à une sobriété du mode de vie physique correspondra une recherche du plaisir intellectuel. L'éducation mutuelle sera le support de cette écologie de la découverte.

Bien qu'on doit tout faire pour en produire moins en amont, une société sans déchets n'existera hélas jamais. Concrètement, leur recyclage efficace dépend très souvent de la densité du flux d'énergie par unité de surface que l'homme puisse déployer pour les transformer ou au moins en réduire le volume et la nocivité. Cette réalité ne fait que conforter ma politique de faire évoluer nos sociétés vers des énergies de plus en plus denses, notamment le nucléaire de quatrième génération (neutrons rapides et réacteurs aux sels fondus associés au thorium) et la fusion thermonucléaire. Ce nucléaire citoyen du futur, contrairement au nucléaire actuel, permet également de réduire d'une façon conséquente la quantité et la dangerosité des déchets nucléaires existants bien que la transmutation isotopique des déchets nucléaires est désormais à portée de main.

En plus, faire de nos déchets des ressources nouvelles est au coeur de mon combat : celui de passer d'une écologie malthusienne à une écologie humaine, fondée sur l'idée de responsabilité vis-à-vis de l'homme et de la nature. L'homme est responsable en agissant pour le bien commun et en mesurant les conséquences de ses actes, non en pillant les ressources ou en prétendant les épargner. Une nature violée ou une nature abandonnée se venge toujours sur ceux qui ne vivent pas en accord avec son principe de développement continu en améliorant la biosphère. Je le dis franchement : continuer le pillage financier et/ou adopter un écologisme antihumain conduirait notre société aux plus sombres heures de son histoire, faute d'un joyeux effort de création de tous.

Bien cordialement,
Karel VEREYCKEN

Les Lilas, le 6 avril 2012

Monsieur Sébastien Lapeyre
CNIID – Directeur
21, rue Alexandre Dumas
75011 Paris

Réponse du Front de Gauche de la planification écologique

Vous nous interrogez sur notre programme politique des déchets, leur gestion et sur la façon de la mettre en œuvre. Notre programme présidentiel est cohérent parce qu'il est articulé autour de la planification écologique. Le Front de Gauche considère effectivement que crise écologique et crise sociale n'ont qu'un seul et même responsable, la folie du capitalisme et de sa locomotive productiviste. Cette recherche de rentabilité porte sur les hommes et sur la nature et nous retrouvons cela à tous les niveaux. La question des déchets est pour nous étroitement liée autant à la question de la relation de l'Homme à la Nature que de la dynamique de la production capitaliste. La création des déchets, tout comme leur gestion est source aujourd'hui de profits et de rentes dégagées par les industriels du secteur. Cette situation ne peut plus durer.

Aspect central du programme du Front de Gauche, la lutte contre le réchauffement climatique est un des éléments politiques qui fonde notre programme : sortie des énergies carbonées (plan massif de fret ferroviaire, réaménagement du territoire etc.), économies d'énergie (réhabilitation énergétique de 500 000 logements par an, interdiction des pollutions lumineuses type publicité ou enseignes etc.), développement du transport en commun, réouverture des gares de proximités...

Notre méthode est celle de la planification écologique. Son objet est de remettre l'humain au centre des décisions. C'est donc une méthode à la fois de débat et de décision. Les débats de planification écologique seront des débats nationaux auxquels tous les français seront invités à participer et les questions qui divisent seront tranchées par référendum pour être intégrées au sein de la loi de planification écologique qui sera votée par l'Assemblée Nationale. Nous sommes tout à fait confiant dans le fait que les français, une fois

sensibilisés, seront largement opposés à la situation actuelle des déchets et qu'ils sauront le faire savoir. C'est d'ailleurs cette loi de Planification Ecologique qui permettra aux citoyens de se saisir des nouveaux projets qui ont une implication environnementale (obligation de débats locaux, d'implication des parties prenantes etc. où les citoyens fixent les conditions du débat en commandant des études indépendantes, en faisant appel aux spécialistes etc.).

Vous avez donc raison de nous interroger sur la programmation de la sortie de la politique actuelle des déchets. Nous ne pourrions mener une politique qui passe d'une solution à une autre instantanément. Il faut se fixer des objectifs communément partagés par le débat et donner les moyens de cette mise en œuvre par la décision souveraine des citoyens. Cette planification de la politique des déchets est basée sur plusieurs éléments :

- La réduction à la source des déchets : objectifs contraignants d'amélioration des processus industriels. Il s'agit là d'un aspect important de la reconversion industrielle et fera appel à toute la créativité de nos ingénieurs, techniciens et ouvriers. C'est une dynamique d'innovation, celle de l'écoconception. Les éco organismes seront à ce titre des services d'intérêt généraux et bénéficieront de l'indépendance nécessaire à assurer leurs fonctions. La réduction des déchets à la source passe également par tout ce qui est inutilement distribué, nous irons donc vers l'interdiction des sacs plastiques par exemple.
- L'obligation de la réparation des objets qui peuvent l'être : augmentation forte de la durée des garanties (minimum de 10 ans), obligation de récupération des objets par les constructeurs eux-mêmes (électroménager, métal, vaisselle etc.) et de développer les filières de réparation adéquates. Nous pouvons prendre comme exemple la création d'une filière de pièces de réemploi dans l'industrie automobile, filière aujourd'hui sous structurée alors que le nombre de pièces réutilisables sur les Véhicules Hors d'Usage (VHU) est très important.
- Obligation d'intégrer dans les filières industrielles le recyclage des objets produits, du traitement de leurs déchets, en s'appuyant sur les compétences et les entreprises existantes s'il le faut. Ces déchets devront pouvoir être valorisés, soit dans leur propre processus industriel (éco conception directe) soit dans celui d'autres entreprises.
- Plus largement, nous imposerons progressivement dans les cahiers des charges d'éco conception le critères d'évolutivité des produits fabriqués : aller vers l'amélioration des produits vendus plutôt que vers leur rachat. Le remplacement est tout à fait envisageable, notamment en généralisant à nouveau les

systèmes de consignes. Encore plus largement, nous voulons privilégier le système de l'usage à celui de la possession.

Donc d'une façon plus générale, il s'agit de lutter contre l'obsolescence, que celle-ci soit programmée (effets de mode) ou techniques (évolution contrainte des matériels électroniques qui oblige à racheter les objets plutôt que de les faire évoluer etc.). La lutte contre la publicité par exemple est donc un élément tout à fait central de notre politique.

Il ne nous paraît pas acceptable en l'état que les individus aient à payer pour ce dont ils ne sont pas responsables. Une personne célibataire par exemple devrait elle payer pour le contenu de sa poubelle alors que les produits qui lui sont proposés ne permettent réellement pas de diminuer la quantité d'ordures ? Nous pensons que non et que, dans ce cadre, les méthodes de correctifs sociaux ne sont pas efficaces car nous parlons là de comportements contraints. Ce sont pour nous des mesures qui visent principalement à cacher la réalité des problèmes : l'absence complète de prise en compte, pour des raisons de profits, de la question des déchets dans les processus de production. A ce titre, les taxes porteront sur les emballages et la dynamique éco conçue des produits, taxe sur les activités polluantes, sur le CO2 etc. Les niches fiscales sur les activités polluantes seront également supprimées. Des mesures de taxes individuelles ne sont donc pas acceptables tant que des alternatives ne sont pas permises. Plus que des mesures coercitives (telles que la taxe carbone ou sur les ordures ménagères), nous voulons créer les conditions du changement, rendre possible les alternatives comportementales.

Sur la question organisationnelle, nous pensons effectivement que le rôle des collectivités et de se réapproprier ces questions et d'en faire une question citoyenne. L'éducation à l'écologie et l'implication citoyenne nous paraît justement centrale dans la question écologique et nous semble prioritaire par rapport à des mesures coercitives. Dans le programme du Front de Gauche, le rôle des collectivités territoriales, l'organisation en régie, etc. dépend de la Constituante pour la 6^{ème} République que nous voulons mettre en place. Nous sommes cependant idéologiquement très proche des propositions que vous formulez d'abandon des DSP, des marchés globaux et du retour en régie publique.

Pour toutes ces raisons, le débat national sur le déchet sera pleinement intégré au débat national de Planification Ecologique et donc à la loi de Planification Ecologique reprenant le rôle et les échéanciers des collectivités, la réduction des déchets à la source, la durabilité des produits, l'obligation de créer des filières intégrées de recyclage et de réparation etc.

Nous légiférerons donc effectivement afin de sortir progressivement de l'incinération des déchets organiques et plus largement de tout ce qui pourrait être recyclé tout en rendant possible et obligatoire une gestion alternative de ces différents déchets. Il est effectivement

aberrant et tout à fait contre productif de ne pas réutiliser ces matériaux dans les processus de production compte tenu du coût et du poids environnemental et écologique de l'extraction des matières premières. Que cela soit par la méthanisation ou le compostage, ces déchets sont une véritable richesse. Il faut notamment que nous puissions organiser la gestion de ces déchets organiques de façon communale (ressourceries par exemple et collecte sélective) pour relocaliser et créer des cercles vertueux où nos déchets pourraient produire de l'énergie ou venir alimenter l'agriculture locale. L'économie sociale et solidaire a toute sa place dans ce système. Nous devons être en mesure de trouver les articulations positives avec les services publics, les régies *etc.*

Etant donné les conséquences potentielles sur la santé, nous proposerons d'étudier un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs. Nous devons également organiser la surveillance par des études de santé et de salubrité publique (eau, sols, champs *etc.*). Cela passe par des études épidémiologiques indépendantes qui respectent le temps long d'analyse des maladies potentielles (cancers, voies respiratoires, maladies cardiaques *etc.*). La prévention doit être tout à fait prioritaire en matière d'écologie et financée par une taxe sur les pollueurs (tout en les excluant de la gestion des agences de veille sanitaire). Cela passera effectivement, comme vous le suggérez, par toutes les études comparatives nécessaires, y compris partant de méthode testant la réalité de l'incinération et de ses conséquences comparées « avant » - « après ». Ce sont ces différentes études qui créeront les normes sociales, environnementales et sanitaires et non l'inverse.



Le 11/04/2012

Nous avons bien reçu votre questionnaire et vous en remercions.

En ce qui concerne le traitement des déchets ménagers, nous considérons que la principale priorité doit consister bien sûr à garantir impérativement la sécurité sanitaire des populations vivant à proximité d'un site de retraitement, ainsi que celle des salariés qui y travaillent.

Pour s'assurer que tout est fait dans ce domaine, la transparence doit être totale et la population, à commencer par les riverains, doivent avoir accès à toutes les informations et exercer un contrôle le plus rigoureux possible.

En ce domaine il faut aussi dénoncer la responsabilité - il faudrait dire l'irresponsabilité ! - des industriels qui, à aucun moment, ne se préoccupent des déchets que leur activité génère directement ou indirectement. Sans compter qu'ils ne se préoccupent pas non plus des expositions auxquelles ils soumettent leurs salariés et des dégâts qu'elles peuvent provoquer sur la santé. L'exemple de l'utilisation de l'amiante dans l'industrie dont la nocivité fut révélée au début du XXe siècle et qui fut malgré tout utilisé comme isolant pendant des dizaines d'années, montre à quel point les industriels peuvent être irresponsables. Combien de morts dans notre pays et combien d'autres à venir dans un monde où il existe encore des mines d'amiante à ciel ouvert ?

C'est pourquoi il est indispensable d'exiger un véritable contrôle, exercé démocratiquement sur ces entreprises par ceux qui y travaillent et par la population. C'est une des mesures principales que nous mettons en avant durant la campagne à l'élection présidentielle.

Par contre, et c'est probablement une divergence avec vous, nous sommes opposés à toute redevance quelle qu'elle soit, même « incitative » comme celle dont vous proposez la mise en place : la population n'est pas consultée, elle n'a aucun contrôle sur l'organisation de la production, le conditionnement des produits, leur distribution. Ce n'est donc pas à elle de payer. Que les pollueurs, les industriels, payent pour le retraitement des déchets dont ils sont responsables.

Vous affirmez être favorable à « interdire à court terme l'incinération et le stockage de certains déchets ménagers et assimilés ». Bien sûr, dans la mesure du possible, afin de répondre au souci de gérer rationnellement et sans gaspillage les ressources de la planète, le recyclage est préférable à la simple destruction des biens usagés.

Mais pourra-t-on « sortir de l'incinération » ? Tous les déchets sont-ils recyclables ? N'étant pas spécialistes, nous nous garderons bien d'apporter une réponse péremptoire.

Pour notre part, nous nous refusons à mettre en cause une technique particulière : ce ne sont pas les techniques, mais les conditions de leur mise en œuvre dans ce système dominé par la course au profit, ainsi que l'absence d'information et de contrôle dans ces domaines, qui sont à incriminer.

En fait, tant que des grands groupes industriels et financiers, exclusivement préoccupés de faire du profit, pourront imposer leur loi à l'ensemble de la société, aucune « politique écologique » ne sera véritablement possible.

Ces grands groupes obtiennent des communes la gestion de l'eau et des ordures ménagères parce que ces dernières acceptent de « vendre » ces activités pour faire face à leurs difficultés financières. Comment régler ce problème si ce n'est en obligeant l'Etat à verser aux collectivités locales de quoi assurer leurs obligations auprès des populations. Or l'Etat se désengage de plus en plus, laissant les villes et les régions se débrouiller comme elles le peuvent pour financer écoles, lycées, œuvres sociales, etc. Bien sûr qu'une gestion locale est plus transparente, plus facile à contrôler par les populations qui peuvent directement interpeller les élus et faire pression sur eux.

En tant que communistes révolutionnaires, nous militons pour substituer au capitalisme une organisation politique et sociale qui, tout en se préoccupant de satisfaire les besoins des hommes, aura le souci de préserver l'environnement, considérant la nature comme un patrimoine à protéger pour garantir à l'humanité un avenir vivable sur la planète.

Cela étant, nous tenons à vous assurer de notre solidarité dans tous vos combats pour revendiquer un plus grand contrôle de la société sur les intérêts privés.

Sans avoir répondu exactement à votre questionnaire, nous espérons tout de même avoir satisfait vos attentes.

Recevez nos meilleures salutations.

Pour Lutte Ouvrière – Nicole Laporte

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 6 avril 2012

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur la question des déchets ménagers.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaitait vous remercier.

Le Grenelle de l'Environnement voulu par Nicolas SARKOZY a permis de mettre en évidence le problème des déchets ménagers et de se doter de moyens pour les réduire et assurer leur recyclage.

Nicolas SARKOZY a ainsi souhaité, dès 2009, la mise en place d'un plan déchets qui prévoit notamment une réduction de 7% des déchets ménagers sur cinq ans et une diminution des quantités de déchets partant à l'incinération et au stockage, de manière à réduire les nuisances sanitaires et environnementales. Il est doté d'un budget de 576 millions d'euros.

Ce plan met en œuvre de nouveaux moyens comme l'encadrement de la quantité des déchets incinérés, l'adaptation de la fiscalité sur les outils de traitement et des mesures pour améliorer l'information sur les sites de stockage et d'incinération. Ce plan permet également de valoriser les déchets organiques qui représentent 25% des déchets ménagers. Les premiers résultats connus sont tout à fait en ligne avec les objectifs du Grenelle, voire au-delà. Ainsi 35,6% des déchets ménagers et assimilés ont pu être orientés vers les filières de recyclage dès 2009, pour un objectif de 35% en 2012.

De plus, les déchets ménagers issus de produits chimiques seront désormais collectés et traités. Ils sont estimés à 50 000 tonnes par an. Ils représentent potentiellement une menace environnementale et sanitaire qu'il est nécessaire de réduire rapidement.

Nicolas SARKOZY continuera à s'engager pour améliorer la gestion des déchets mais également réduire leur quantité et développer le recyclage.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT

Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY

Monsieur Sébastien LAPEYRE
Cniid
21, rue Alexandre Dumas
75011 PARIS



Cher Monsieur,

Je vous remercie sincèrement de me consulter, ceci marque l'intérêt que vous et vos 200 associations portez à ma candidature.

Les documents que vous me soumettez relatifs aux déchets, sujet déjà largement abordé pendant cette campagne, rejoignent la foule d'autres questionnements reçus à ce titre. Ils prouvent l'intérêt supérieur que nos concitoyens portent à cette question.

Je vais rappeler l'essentiel de mes positions à ce sujet :

- Bien sûr, je suis favorable à l'affichage clair de la durabilité des produits afin d'aider à leur réduction à la source. Je suis d'ailleurs favorable à un affichage généralisé de tous les produits afin de porter à la connaissance de tout ce qui concerne la vie, l'origine, la traçabilité des transports évalués en CO2 et la fin de ces produits. Parallèlement, je suis évidemment très favorable à tout principe de réduction volontaire des déchets tant au niveau du consommateur que des producteurs et intermédiaires. Il y a de grosses économies à réaliser en la matière (de 15 à 30% environ).

- A l'heure actuelle, l'immense majorité des projets et réalisations de centre de traitement des déchets ne proposent que deux solutions et quelques dérivés de ces axes : l'incinération ou le Tri mécano-biologique.

L'incinération représente un danger réel et important de pollutions par particules fines et nanoparticules (jusqu'à 120km dans certains cas), pollutions hautement cancérogènes. De plus l'incinération est très productrice de CO₂ à une époque où l'on doit lutter à tout prix contre les GES...

Même si l'INVS affirme que les nouvelles normes assurent l'innocuité des Incinérateurs, il me semble qu'il n'y a aucun recul suffisant d'observation pour s'en persuader ni de mesures de contrôle sanitaire indispensable dans les aires d'actions des incinérateurs. Techniquement, il est possible d'avoir ces résultats en lavant les gaz, en procédant à une

filtration absolue par des membranes types gore-tex et en vitrifiant les Réfioms avant leur sortie de l'incinérateur. Procédés peu employés car très onéreux et nécessitant une surveillance permanente.

Au meilleur des cas, reste toujours le CO₂ et la non revalorisation des déchets.

Le Tri mécano-biologique a lui aussi de très graves pollutions cancérogènes au niveau des personnels et des bâtiments.

Par contre il permet une revalorisation certaine des déchets qui représente une grande amélioration économique du système et aucune production de CO₂ C'est donc un procédé nettement plus écologique, mais qui reste très dangereux.

A ma connaissance il existe d'autres types de procédés écologiques et sains tels le procédé CESAM, mais n'appartenant pas aux grands groupes financiers, on ne les rencontre pas sur les marchés.

- La TGAP qui part du principe pollueur-payeur démontre ses lacunes. Je propose une réforme de cette fiscalité, basée sur la Redevance. Ce principe est un peu plus onéreux à l'exploitation, mais c'est le plus juste, le plus exact et le plus incitatif aux réductions volontaires de déchets. Sans preuve absolue de l'innocuité des Incinérateurs, il faut effectivement mettre en place des mesures incitant à d'autres choix (TVA à taux normal, taxe sur les activités polluantes,...).

- Je suis tout à fait pour favoriser le retour à une gestion publique des déchets, mieux à même d'impliquer toutes les parties prenantes en matière de cette gestion dès l'amont de la prise de décision. Ceci dit, il ne faut pas perdre de vue que nombre de collectivités locales ne disposent pas de moyens de trésorerie suffisants pour assurer elles-mêmes cette gestion, d'où leurs recours à des DSP. C'est regrettable, mais c'est ainsi, d'autant que la redistribution des finances de l'Etat se fait plus parcimonieuse. Je souhaite en inverser la tendance.

Espérant avoir répondu à votre attente et vous remerciant de votre intérêt,

Bien Cordialement.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Candidat à la présidence de la République

Député de l'Essonne – Maire d'Yerres



Philippe

POUTOU 2012

candidat anticapitaliste



aux capitalistes de payer leurs crises !

Montreuil, le 12 avril 2012

Au CNIID

21, rue Alexandre Dumas, 75011 Paris

info@cniid.org

A l'attention de Sébastien LAPEYRE, aux adhérentEs du CNIID

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de vos propositions pour la gestion écologique des déchets. Je partage la préoccupation qui est celle qui vous anime. Vous avez raison de le rappeler, la France, comme tous les pays occidentaux du reste, croule littéralement sous les déchets. Plus un pays est riche, paradoxalement, plus il gaspille.

Notre politique vise à réduire avant tout la quantité de déchets produits, afin de prendre le problème à la source. Mais il faut noter que c'est la logique même de l'économie capitaliste qui doit être remise en cause. La course effrénée aux profits, la constante recherche de la croissance qui repose sur l'augmentation des biens vendus poussent à la surproduction. Il faut donc briser cette logique, tout en veillant à satisfaire les besoins essentiels de la population, mais en favorisant une société sobre en consommation d'énergie comme de biens. En ce sens, le point qui me semble essentiel dans le programme que vous mettez en avant est la loi sur la durabilité des produits pour réduire les déchets. S'il faut en effet obliger les constructeurs à afficher la durée de vie des produits et étendre les garanties, il me semble qu'il faudra aller au-delà. On, sait aujourd'hui que bien des équipements ont une obsolescence programmée qui vise à renouveler artificiellement la demande solvable. Cela est scandaleux ! Il faudrait contraindre les industriels à respecter les processus de production qui favorisent la longévité des biens, afin d'éviter la surconsommation...et la création de déchets qui va avec. Lorsqu'un processus de production favorisant la longévité d'un bien est créé, et ce évidemment avec le souci que ses composantes soient plus économes -dans le temps- en ressources naturelles et énergétiques, il devrait être généralisé. Cela doit être le pendant de votre proposition d'une taxe spécifique sur les produits fortement générateur de déchets, et les produits jetables. En effet, chacun sait que ce n'est pas de bon gré que les industriels adopteront de telles révolutions dans les processus de production. Si une taxe peut-être dissuasive, il n'en reste pas moins que celles-ci sont parfois préférées à l'adoption de réelles politiques écologiques. Or, c'est celles-ci *in fine* que nous voulons promouvoir et voir adopter.

Il nous semble indispensable à ce titre de favoriser les objets réparables et réutilisables, les emballages consignés et biodégradables, interdire l'obsolescence programmée de biens des équipements, les suremballages, etc... Mener une véritable politique écologiste suppose de permettre à la population de faire des choix politiques de manière informée et démocratique. Aujourd'hui la population est prisonnière de choix faits par les grands industriels, avec pour seul souci le profit à court terme. Quant aux experts officiels, leurs rapports sont souvent pour le moins complaisants. Ce n'est pas en tant que consommateur que le choix est le plus facile à faire, surtout en cette période de crise...Demander à un travailleur mal payé de choisir entre un bien dont le certificat d'écoconception est conforme à des attentes écologistes, mais dont le prix est rédhibitoire et le même bien moins cher mais plus polluant et producteur de déchet...n'est pas un choix ! C'est pourquoi, c'est du côté de la conception même des biens qu'il faut imposer des normes strictes et des prix accessibles.

Concernant votre volonté de détourner les déchets de la mise en décharge et de l'incinération, je la partage totalement. En effet, si en l'état on ne peut se passer ni des décharges ni des incinérateurs, c'est néanmoins un problème de taille (qui renforce l'importance que doit revêtir la limitation de production de déchets). En effet, les produits chimiques utilisés dans le traitement des déchets sont source de pollution et de maladies. Les mesures que vous proposez sont justes à plus d'un titre. Néanmoins, comme le marché de l'incinération est dominé par les groupes privés et que ceux-ci ont tout intérêt à augmenter leur production, il faudrait dégager ce secteur de la loi du profit et le mettre sous contrôle public. Cela va de pair avec la volonté d'une loi programmant la sortie du recours à l'incinération et à la co-incinération des déchets ménagers et assimilés. Pour moi, cela est primordial. En effet, vous proposez une fiscalité « déchets », dont certains points semblent de bon sens comme par exemple supprimer le taux de TVA réduit sur les réseaux de chaleur pour l'énergie de récupération issue de l'incinération ou de la mise en décharge. Néanmoins, il me semble que la fiscalité n'est pas l'outil principal dont nous devrions nous servir pour réduire la toxicité liée à l'incinération et les décharges. Quelles que soient les mesures incitatives, ces branches, si elles restent privées, auront tendance à favoriser l'augmentation de leur production...D'ailleurs toute la pseudo-politique écologique visant à inciter les industriels à produire propre plutôt qu'à les y contraindre, mène aux aberrations telles que...la TVA réduite sur les réseaux de chaleur pour l'énergie de récupération issue de l'incinération ou de la mise en décharge. En bref, le point qui me semble essentiel est celui que vous évoquez plus loin : le retour à la gestion publique des déchets au sein des collectivités locales.

Enfin, vous proposez d'améliorer la gouvernance et la transparence en matière de gestion des déchets. Nous ne pouvons que partager cette préoccupation. Mais certains des leviers que vous préconisez me laisse sceptique. C'est le cas de la création d'un observatoire national indépendant de la gestion publique des déchets. Quels seront les pouvoirs dont un tel observatoire sera doté ? Comme c'est le cas quand il s'agit d'observatoires, ceux-ci peuvent préconiser des solutions, nullement les imposer, même quand elles sont légitimes. Ainsi en va-t-il par exemple de l'observatoire des inégalités sociales....Je pense que la question de l'écologie est une question primordiale à notre

époque. Des dégâts sont déjà irréversibles, la facture écologique est lourde, elle pourrait devenir rapidement plus alarmante encore si des mesures énergiques ne sont pas prises. Pour cela, il me semble indispensable d'associer la population aux décisions qui la concerne immédiatement, mais aussi son avenir et celui de la planète. Ainsi par exemple, mettre en place une commission d'enquête parlementaire sur les contrats signés entre le public et le privé semble bien dérisoire. Quelles sont donc les courageuses mesures que les parlementaires auraient prises, et nous permettraient d'être confiants, qui auraient été à l'encontre des lobbys pollueurs ? Dans un domaine qui n'est pas celui des déchets, il me semble que les mobilisations de la population contre l'exploitation des gaz de schistes montre que quand celle-ci est informée des dangers, sa vigilance est autrement plus protectrice de l'environnement que celle d'élus, forts peu contrôlés... Alors s'il est un point que je partage, c'est bien la volonté d'instaurer l'obligation pour les collectivités d'impliquer toutes les parties prenantes en amont de la prise de décision en matière de gestion des déchets dans une concertation indépendante du maître d'ouvrage. Cela semble indispensable.

Les autres points pour améliorer la gouvernance et la transparence en matière de gestion des déchets me semblent pertinents et importants, notamment ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui : renforcer le suivi sanitaire des populations vivant autour des incinérateurs et des décharges. Trop de cancers tuent les populations à proximité d'incinérateurs, même si le taux des populations concernées à baisser. C'est donc une mesure de salubrité publique, tout à fait essentielle.

Bien cordialement,

Philippe POUTOU

www.poutou2012.org – contact@poutou2012.org

2 rue Richard Lenoir 93100 Montreuil